



Berne, le 30 mars 2012

## **Lettre du Président**

Chère Collègue, Cher Collègue

Par le présent courrier, je souhaite vous informer des travaux du Comité et de quelques nouveautés importantes.

### **1. Saisie des données et statistiques / nouveau programme CHPACE WEB**

Les programmes de saisie des données CHPACE Plus et ICD Plus mis à disposition jusqu'à présent par le groupe de travail ne sont plus adaptés aux exigences actuelles. De plus, la maintenance des programmes installés en local (basés sur MS-Access) s'avère être financièrement très onéreuse et ne sera plus réalisable dans un proche avenir. Le Comité du groupe de travail a, en conséquence, décidé en 2008 de remplacer CHPACE Plus et ICD Plus par un programme basé sur le Web.

Le groupe de travail Stimulation Cardiaque et Electrophysiologie a toujours joué un rôle pionnier au niveau national pour l'évaluation statistique du travail de ses membres. La structure de la récolte des données a continué à être utilisée sans aucune modification pour des raisons de compatibilité et de comparaison des statistiques annuelles, aussi bien en 1992 lorsque le système électronique de saisie a été constitué, qu'en 2004 puis au-delà lorsque le programme suivant CHPACE a été remplacé par CHPACE Plus. Tous ces programmes sont basés en fin de compte sur des connaissances médicales datant de 1982, soit l'année où le groupe de travail a pour la première fois établi des statistiques. C'est pourquoi, avec le nouveau programme, nous avons fondamentalement transformé CHPACE Plus et ICD Plus : nous avons adapté aux connaissances actuelles les parties qui n'étaient plus d'actualité et avons essentiellement simplifié les anciennes listes de code.

Nous sommes tenus par la LAMAL d'assurer une garantie de qualité de nos prestations médicales. Un membre isolé du groupe de travail ne peut que difficilement réaliser ces exigences, à supposer qu'il y parvienne. C'est la raison pour laquelle le Comité du groupe de travail, certain que l'assurance de qualité va jouer un rôle de plus en plus important à l'avenir, a décidé de créer, pour ses membres, un instrument pour la garantie de qualité et de l'intégrer dans le nouveau programme de saisie des données. De plus, le nouveau programme ne doit pas se contenter d'offrir à l'utilisateur de nouvelles fonctionnalités conviviales telles que l'établissement automatique des attestations pour les stimulateurs cardiaques ou les DAI, mais il doit aussi, au besoin, proposer de nouvelles facilités telles que l'établissement automatique des rapports de suivi ou des comptes rendus opératoires, etc.

La coordination et le financement de ce nouveau programme ont été transmis par le groupe de travail à la Fondation pour les stimulateurs cardiaques et l'électrophysiologie. Au cours des dernières années, la Fondation a créé, après bien des efforts et grâce au soutien généreux de l'industrie, le programme CHPACE WEB basé sur le Web qui correspond aux exigences professionnelles et qui va bien au-delà des critères déjà esquissés. CHPACE WEB a été mis en

service il y a deux ans dans les premières cliniques pilotes. Depuis son lancement, le programme fonctionne de manière tout à fait satisfaisante ; il est maintenant à disposition des membres du groupe de travail. Il permet la saisie et l'évaluation en ligne de toutes les interventions pour les stimulateurs cardiaques ou les DAI (de l'implantation initiale jusqu'au retrait partiel ou total du système y compris les nouvelles implantations et les up- et down-grades) et la saisie des ablations d'arythmies par cathéter. Le programme est optimisé en permanence et des ajustements continuels sont réalisés. L'architecture professionnelle du programme permet une exportation des données de CHPACE WEB vers des banques de données locales. Ce transfert peut être réalisé de manière individuelle après entente avec l'utilisateur.

Comme cela a été signalé, les nouvelles listes de codes adaptées aux connaissances actuelles ne correspondent pas à celles des anciens programmes CHPACE Plus et ICD Plus pour des raisons bien compréhensibles. Cela rend impossible la prise en charge des données saisies à l'aide des vieux programmes et concernant les anciens patients par le nouveau système.

A partir de 2014, les statistiques annuelles seront exclusivement établies au moyen de CHPACE WEB. Les systèmes obsolètes CHPACE Plus et ICD Plus ne pourront plus faire l'objet d'un suivi et les différents formulaires correspondants ne pourront plus être commandés.

**Grâce au soutien généreux de la Fondation pour les stimulateurs cardiaques et l'électrophysiologie, le Comité est heureux de mettre gratuitement à disposition des membres du groupe de travail le nouveau système professionnel de saisie des données.**

Un grand merci au Dr. I. Babotai qui assure, à titre bénévole, un travail énorme et de grande qualité pour le groupe de travail. Les membres intéressés peuvent s'adresser à lui ([info@pacemaker.ch](mailto:info@pacemaker.ch)) afin d'obtenir les droits d'accès au nouveau système de saisie des données et pour lequel un descriptif d'utilisation plus détaillé est disponible en ligne.

## **2. [www.pacemaker.ch](http://www.pacemaker.ch)**

Le site Web de notre groupe de travail a été développé en permanence pour rendre son utilisation conviviale. Il ne se contente pas de fournir à toutes les personnes intéressées des informations au sujet des centres, des membres du groupe de travail et des statistiques actuelles ou anciennes, mais il fournit également des renseignements au sujet des directives et des recommandations sur les thérapies des arythmies. Les recommandations concernant l'attitude à suivre en cas de rappels de l'industrie se sont révélées très utiles et facilitent le recours à une procédure adaptée à cette situation particulière (et elles sont jusqu'à présent largement soutenues par le Comité du groupe de travail, la SSC, la Société Suisse de Médecine Légale, par l'organisme d'homologation de Swissmedic, par tous les représentants de l'industrie ainsi que par leur association de tutelle Famed, par l'Association Spécialisée des Assurances Maladie SantéSuisse, par le service juridique de la SSC et par l'organisme de tutelle de la Fédération Suisses des Patients).

Sous la rubrique « Informations » à l'attention du personnel spécialisé, vous trouverez désormais les manuels pour les stimulateurs cardiaques et les DAI de pratiquement tous les fabricants. Les explications pour les consentements concernant les différentes interventions ont été retravaillées et complétées (c'est également tout particulièrement important pour une utilisation de CHPACE WEB) tout comme la « check-list » pour le suivi péri-opératoire des patients porteurs d'implants.

Dans le domaine réservé aux membres, nous avons ouvert la possibilité d'établir un nouveau passeport pour les stimulateurs cardiaques et les DAI, indépendamment d'un programme de saisie des données. Les anciennes cartes pour les stimulateurs cardiaques sont ainsi devenues superflues. Elles peuvent cependant être encore commandées dans la limite des stocks disponibles.

### **3. Comité du groupe de travail / Modification des statuts / Assemblée générale annuelle 2012 de la SCC**

Conformément aux statuts, le Comité du groupe de travail est constitué des représentants des cliniques universitaires et de deux représentants des cliniques ou des hôpitaux non universitaires. Le Comité a maintenant le désir de s'élargir à 9 membres et c'est pourquoi il a décidé de soumettre au vote une modification des statuts lors de la prochaine assemblée générale annuelle. En cas d'acceptation, il y aurait dès lors au sein du Comité en plus des délégués désignés par les cinq cliniques universitaires de Bâle, de Berne, de Genève, de Lausanne et de Zurich, un représentant ou une représentante des hôpitaux privés, des praticiens libéraux ou des cardiologues salariés de la Suisse Alémanique, de la Suisse Romande et de la Suisse Italienne. Nous invitons les collègues exerçant dans les établissements privés ou les groupes régionaux à désigner leurs candidates ou leurs candidats à cette élection et nous serions également très heureux d'accueillir des candidatures spontanées. Ces élections ne pourront bien évidemment avoir lieu que dans la mesure où l'assemblée générale aura validé la modification des statuts. La date limite pour les candidatures est fixée au 31 mai 2012.

Le comité de la SCC a fixé l'Assemblée générale de notre groupe de travail, au **mercredi 16 juin 2012, de 11 h 30 à 12 h 15**. Je vous invite à être présents en nombre pour le vote portant sur la modification des statuts et pour ceux concernant la composition du Comité. Je profite de cette occasion pour attirer votre attention sur le programme scientifique de la SCC qui aura comme point fort ce mercredi-là les arythmies et qui promet d'être tout particulièrement intéressant, et pas uniquement en raison de la participation du Prof. M. Haïssaguerre de Bordeaux.

### **4. SwissRhythm 2012**

Cette année, SwissRhythm bénéficiera d'un nouveau format et correspondra ainsi davantage aux besoins des praticiens. Le jeudi après-midi, ce sont des cas cliniques qui seront discutés. Quatre sessions successives sont planifiées avec des cas issus des cabinets de cardiologie touchant aux domaines des stimulateurs cardiaques, des DAI et des ablations. SwissRhythm débutera le jeudi matin et non plus le jeudi après-midi et durera jusqu'au vendredi soir au lieu du samedi midi. Les conférences « state-of-the-art » sont planifiées en matinée. Nous espérons ainsi rendre SwissRhythm encore plus intéressant pour vous et nous vous demandons de bien vouloir retenir les dates des **15 et 16 novembre 2012**.

### **5. Déclaration volontaire**

Beaucoup d'entre vous ont déjà fait usage de la possibilité de remplir leur déclaration de capacité sur [www.pacemaker.ch](http://www.pacemaker.ch). Cette indication est volontaire et le courrier joint donne de plus amples informations à ce sujet.

Je me réjouis de la participation active des membres du groupe de travail aux nombreuses tâches en cours et vous adresse à tous mes salutations les plus cordiales.



Dr. Jürg Fuhrer  
Président

Annexe : ment.